

*Remplacement du mazout—Loi*

logements et de l'eau de façon à utiliser d'autres sources d'énergie. La subvention maximum versée pour les maisons unifamiliales et les immeubles non résidentielles est de \$800. L'échelle des subventions prévoit des montants moins élevés pour la transformation des immeubles de rapport et d'autres logements multifamiliaux.

Dans l'Île-du-Prince-Édouard, à Terre-Neuve, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, les subventions du PCRП peuvent être utilisées pour remplacer le mazout par une autre source d'énergie de même que pour isoler et calfeutrer une maison ou améliorer la chaudière, étant donné que, à part le pétrole, il n'y a pas beaucoup de sources d'énergie à prix abordable.

Le PCRП a versé des subventions pour effectuer des travaux de transformation dans environ 900,000 immeubles dont 880,000 logements. Le mazout ainsi épargné est évalué à environ 30,000 barils par jour, ce qui équivaut à la production d'une usine de brut synthétique. Ainsi exprimée, cette économie semble très importante.

Des subventions du PCRП ont été versées pour convertir le chauffage à l'électricité dans 41 p. 100 et au gaz dans 35 p. 100 des immeubles. On aurait pu croire que ce serait le contraire. Chose étonnante, la conversion du chauffage au bois atteint 20 p. 100 et le reliquat de 4 p. 100 représente la conversion au propane et un très petit nombre de conversions à d'autres sources de chauffage ou d'autres mesures d'économie.

Les provinces ont été priées de restreindre les modes de chauffage admissibles en vertu du PCRП conformément à leur politique en matière d'utilisation de l'énergie. Dans la plupart des cas, les provinces se sont montrées disposées à adopter une attitude neutre.

En Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique, les gouvernements provinciaux ont orienté l'application du programme vers le gaz naturel ce qui semble répondre aux préférences du grand public. Dans ces provinces, les conversions au gaz représentent 62 p. 100 de toutes les conversions. Il convient de noter que les politiques antérieures du gouvernement fédéral et des provinces ainsi que le faible prix du gaz naturel et sa popularité ont provoqué un nombre considérable de conversion au gaz dans l'Ouest avant même l'établissement du PCRП. En Alberta, la gazéification urbaine voire même rurale était presque terminée à la fin des années 70, comme mon collègue à ma droite le sait.

Le Manitoba a réalisé les progrès les plus appréciables dans les années 80 en adoptant le gaz et l'électricité comme moyens de chauffage. On estime que 24,000 des 54,000 logements chauffés au mazout en 1980 utilisent maintenant un autre moyen de chauffage.

Le PCRП visait principalement l'Ontario et le Québec qui, en 1980, représentaient 73 p. 100 de la consommation résidentielle de mazout et 73 p. 100 également des possibilités raisonnables de remplacement du pétrole. En fait, ces deux provinces ont reçu 75 p. 100 de toutes les subventions versées en vertu de ce programme. Même si elles représentaient de loin le plus grand potentiel de remplacement du pétrole pendant la décennie, il y a des différences marquées dans les préférences des populations. En Ontario, le mazout a été remplacé par le gaz trois fois plus souvent que par l'électricité alors qu'au Québec l'électricité a été choisie quatre fois plus souvent que le gaz. De plus, l'activité globale de remplacement a été beaucoup plus

élevée au Québec, où les réseaux de distribution de l'électricité et du gaz ont proposé des subventions non imposables, en plus des subventions du PCRП.

Au cours des quatre dernières années, 11 p. 100 seulement des subventions du PCRП sont allées aux provinces atlantiques, bien qu'elles aient 15 p. 100 de toutes les maisons admissibles. La région n'a pas accès au gaz naturel et, dans la plupart des zones, l'électricité est au moins aussi chère que le mazout. L'aide accordée par le PCRП à Terre-Neuve et à l'Île-du-Prince-Édouard n'a pas trouvé beaucoup de preneurs et, même si les conversions au bois ont été assez populaires, la demande approche actuellement de la saturation.

Le PITRC permettait d'accorder des subventions atteignant \$500 par logement, pour isoler et calfeutrer environ 2.5 millions de logements. Cela représente environ un tiers des maisons admissibles, celles construites avant 1977. Le programme a permis surtout d'isoler le plafond et il s'est ainsi constitué un secteur d'installation, spécialisé dans l'isolation par projection d'isolant entraîné par l'air. Lorsque la demande pour ce genre de mesure a commencé à approcher de la saturation, le secteur s'est diversifié; il propose maintenant le calfeutrage, l'isolation des sous-sols et, dans une certaine mesure, l'isolation des murs. Les économies d'énergie attribuables aux travaux effectués en vertu du PITRC sont estimées à l'équivalent de 28,500 barils de pétrole par jour.

La participation du PITRC par région reflète l'âge des maisons dans les diverses provinces et le coût de l'énergie. Des deux points de vue, c'est la région de l'Atlantique qui a fait le plus usage du PITRC. Le programme a permis d'isoler 61 p. 100 des maisons admissibles à Terre-Neuve, 89 p. 100 dans l'Île-du-Prince-Édouard et 91 p. 100 en Nouvelle-Écosse. Les chiffres tombent à 35 p. 100 en Ontario, 29 p. 100 au Québec et 31 p. 100 en moyenne dans les provinces de l'Ouest.

Par conséquent, l'activité en vertu du PCRП et du PITRC a été importante. La question critique est de savoir quelle partie de cette activité peut être attribuée aux encouragements et quelle proportion aurait eu lieu de toute façon. Ce sont des considérations importantes, mais il est extrêmement difficile de mesurer ce genre d'effet. Une évaluation formelle a été faite pour le PCRП, et on a établi que le supplément d'activité attribuable au programme représentait 29 p. 100 du total.

C'est un chiffre remarquable et cela prouve que l'investissement du gouvernement a été bien utilisé comparé aux coûts des concessions fiscales ou des subventions accordées pour le développement de nouvelles sources de pétrole ou de gaz. Toutefois, la mesure a été faite lorsque la subvention représentait 100 p. 100 du coût des matériaux, jusqu'à un maximum de \$350, et le tiers du coût de la main-d'œuvre, jusqu'à un maximum de \$150. Cette structure de prix présentait un certain nombre de problèmes et elle a été modifiée en 1982, de sorte que l'on paie maintenant 60 p. 100 des frais de matériaux et de main-d'œuvre. L'efficacité du programme a probablement diminué depuis cette époque.

Ces programmes ont été entrepris à une époque où les progrès pour réduire la consommation d'énergie et de pétrole étaient excessivement lents et où les économies d'énergie étaient mal comprises par les propriétaires. Au Canada et dans d'autres pays industrialisés, les économies d'énergie sont maintenant une notion beaucoup plus populaire et le public est bien mieux informé. Des progrès notables ont été faits dans le